

## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 31 mai 2019 à 8 h 46, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente  
Mme Alicia Despins (par téléphone)  
M. Jérémie Ernould (par téléphone)  
Mme Suzanne Verreault (par téléphone)  
M. Steeve Verret  
M. Patrick Voyer (par téléphone)

Sont également  
présents: M. Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président  
M. Rémy Normand, vice-président  
Mme Michelle Morin-Doyle  
Mme Émilie Villeneuve

---

**Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.**

**Mesdames les conseillères Alicia Despins et Suzanne Verreault ainsi que messieurs les conseillers Jérémie Ernould et Patrick Voyer participent et assistent à la séance par téléphone. Ils peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.**

**CE-2019-1037 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Opsens inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets *Valo-Capitale* et *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Mise en place d'un outil de gestion intégrée et commercialisation du dPR* - **DE2019-071 (CT-DE2019-071) — (Ra-2129)****

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Opsens inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 350 000 \$, dans le cadre des volets *Valo-Capitale* et *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Mise en place d'un outil de gestion intégrée et commercialisation du dPR*, selon des

conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 350 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

---

**CE-2019-1038** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2018-0329 adoptée le 5 juillet 2018, relative à la vente du lot 6 205 911 du cadastre du Québec - **DE2019-087** (Ra-2129)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération l'abrogation de la résolution CA-2018-0329, adoptée par le conseil d'agglomération le 5 juillet 2018, relative à la vente du lot 1 150 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 205 911 du même cadastre, d'une superficie de 11 000,9 mètres carrés.

---

**CE-2019-1039** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Groupe Opuit inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* et à une convention de financement entre la Ville de Québec et *Groupe Opuit inc.*, pour l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement* pour réaliser le projet *Commercialisation des fontaines intelligentes Opuit* - **DE2019-131** (CT-DE2019-131) — (Ra-2129)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 100 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation des fontaines intelligentes Opuit*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Groupe Opuit inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 100 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation des fontaines intelligentes Opuit*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'appropriation d'une somme maximale de 100 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet *Commercialisation des fontaines intelligentes Opuit*;
- 4° l'autorisation de la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et *Groupe Opuit inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 100 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet *Commercialisation des fontaines intelligentes Opuit*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention jointe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-1040** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *LynX Inspection inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Solution d'inspection radiographique 3D prédictive* - **DE2019-142** (CT-DE2019-142) — (Ra-2129)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Lynx Inspection inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Solution d'inspection radiographique 3D prédictive*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

---

**CE-2019-1041** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales des immeubles sis aux 465–467–469, 471, 475–477 et 485, boulevard Louis–XIV, de même qu'un terrain vacant, connus et désignés comme étant les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, et une partie des lots 1 021 752 et 1 021 753 du cadastre du Québec - Établissement d'une servitude réelle et temporaire en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 021 752 du même cadastre - Arrondissement des Rivières - **DE2019-143** (CT-2426359) — (Ra-2129)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, sans garantie de qualité, des immeubles connus et désignés comme étant les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862 et une partie des lots 1 021 752 et 1 021 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 60 000 mètres carrés, avec bâtiments dessus construits et ses dépendances, propriété de *9206–8709 Québec inc.*, ici représentée par monsieur Louis Villeneuve, président, pour une somme de 3 000 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel et sous les réserves mentionnées dans la lettre du 7 mai 2019 du représentant du vendeur, laquelle est jointe à ladite promesse de vente. L'acceptation de la promesse de vente telle que modifiée par la lettre du 7 mai 2019 est conditionnelle à ce que *Médiacom inc.*, laquelle détient une servitude pour ses affiches publicitaires sur le lot 1 021 753, consente à préciser et à modifier les modalités de la servitude publiée afin d'en réduire la portée à l'assiette de l'affiche actuelle, de définir

des modalités d'exercice d'un droit d'accès et d'entretien des structures, et finalement prévoir que le droit de vue aux affiches publicitaires ne porte que sur la portion du lot comprise entre l'affiche actuelle et l'autoroute Laurentienne;

- 2° l'autorisation au directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer et à transmettre tout avis écrit à la société 9206-8709 Québec inc. prévu à ladite promesse de vente;
- 3° l'autorisation à l'établissement d'une servitude réelle et temporaire de passage et d'aménagement en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 021 752 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 7 362,8 mètres carrés, tel qu'illustré au plan ACQ1021859-5.DGN, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 9.2 de ladite promesse de vente;
- 4° conditionnellement à cette acquisition, l'autorisation au Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments et leurs dépendances.

---

---

**CE-2019-1042 Entente entre la Ville de Québec et 3 E Événements, relative au versement d'une somme, afin de concevoir et produire l'événement *Bordeaux fête le vin à Québec*, en 2019 (Dossier 61004) - AP2019-330 (CT-AP2019-330) — (Ra-2129)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 3 E Événements, relative au versement d'une somme de 280 000 \$, excluant les taxes, pour la gestion et la réalisation de l'événement *Bordeaux fête le vin à Québec*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier la somme de 294 000 \$ à même la réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q 2563) pour la gestion et la réalisation de l'événement *Bordeaux fête le vin à Québec*, en 2019.

---

**CE-2019-1043 Entente entre la Ville de Québec et la Société de développement commercial de Montcalm, relative au versement, à titre d'assistance, afin de renouveler l'apport de la Ville de Québec pour la continuité du projet *Lumière sur l'art*, pour les années 2019 à 2023 - BE2019-024 (CT-2420277) — (Ra-2129)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la Société de développement commercial de Montcalm, relative au versement d'une subvention totale de 400 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre du renouvellement du projet *Lumière sur l'art*, de 2019 à 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2024 par les autorités compétentes.

---

**CE-2019-1044** Abrogation de la résolution CV-2017-0099 – Fermeture d'une partie de la rue Bernard-Grondin, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 696 787 – Affectation au domaine privé de la Ville de deux immeubles situés en bordure de la rue Bernard-Grondin, connus et désignés comme étant le lot 1 696 470 et une partie du lot 1 696 787, et vente de ces mêmes lots – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2019-124** (Abroge CV-2017-0099) (Ra-2129)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'abroger la résolution CV-2017-0099;
- 2° d'ordonner la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de la rue Bernard-Grondin, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 696 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 176,8 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure de la rue Bernard-Grondin, connu et désigné comme étant le lot 1 696 470 dudit cadastre, d'une superficie de 3 863,9 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à cette même offre d'achat jointe audit sommaire;
- 4° de vendre un immeuble situé en bordure de la rue Bernard-Grondin, connu et désigné comme étant le lot 1 696 470 et une partie du lot 1 696 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 4 040,7 mètres carrés, à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour une somme de 625 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel. Cette vente est conditionnelle à l'obtention de l'engagement définitif du projet par la Ville et la *Société d'habitation de Québec* dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*, d'ici le 31 janvier 2021, tel que stipulé à la clause 11.1 de cette même offre d'achat.

---

**CE-2019-1045** Modification de la résolution CV-2018-1135, relative à l'acquisition d'une partie du lot 6 105 508 du cadastre du Québec et à la vente d'une partie du lot 1 398 047 du même cadastre – Arrondissements de La Haute-Saint-Charles et de Charlesbourg - **DE2019-166** (Modifie CV-2018-1135) (CT-DE2019-166) — (Ra-2129)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier la résolution CV-2018-1135, adoptée le 17 décembre 2018, relative à l'acquisition d'une partie du lot 6 105 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et à la vente d'une partie du lot 1 398 047 du même cadastre, afin de remplacer les paragraphes 1 et 2 par les suivants :

« 1° d'acquérir une partie du lot 6 105 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 14 125,9 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à la promesse de vente, pour une somme de 1 190 000 \$, plus les taxes applicables, de 9184-3730

*Québec inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente et, plus spécifiquement, les clauses spéciales se retrouvant à l'article 9.3 concernant la revente du lot à la *Commission scolaire de la Capitale* et ses conditions afférentes; »

« 2° de vendre une partie du lot 1 398 047 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 39 633,4 mètres carrés, pour une somme de 1 190 000 \$, plus les taxes applicables, à 9184-3730 *Québec inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat signée, notamment le droit de premier refus spécifié à l'article 10 concernant une partie du lot 1 398 047. »

---

**CE-2019-1046 Demande de délai additionnel jusqu'au 17 juin 2019 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, relatif aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue du Jade et sur une partie de la rue Monseigneur-Cooke - DG2019-036 (Ra-2129)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel jusqu'au 17 juin 2019, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, relativement aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue du Jade et sur une partie de la rue Monseigneur-Cooke.

---

**CE-2019-1047 Boisé Falardeau Phase 2 - Prolongement de la rue de l'Apogée et construction d'une nouvelle rue – District électoral de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2019-077 (CT-2427696) — (Ra-2129)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9184-3730 *Québec inc.*, comprenant le prolongement vers le nord de la rue de l'Apogée et la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 705 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint au sommaire décisionnel, ainsi que selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;
- 2° d'autoriser 9184-3730 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9184-3730 *Québec inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion avec 9184-3730 *Québec inc.* de l'entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe à ce même sommaire;

- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ladite entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 217 410 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

---

---

**CE-2019-1048** Adjudication d'un contrat pour l'aménagement du parc de la Chaudière (2013-286) - Option 1 - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Appel d'offres public 53258) - [AP2019-217](#) (CT-2429462) — (Ra-2129)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les Entreprises Antonio Barrette inc.*, le contrat pour l'aménagement du parc de la Chaudière (2013-286) - Option 1 - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, pour une somme de 1 348 284 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 53258 et à sa soumission du 7 mai 2019.

---

**CE-2019-1049** Adjudication de contrat pour le nettoyage journalier de certaines rues - Secteur des carrières (Appel d'offres public 53553) - [AP2019-224](#) (CT-2420057) — (Ra-2129)

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Charles Trudel inc.*, le contrat pour le nettoyage journalier de certaines rues - Secteur des carrières, de la date d'adjudication au 26 octobre 2019, pour une somme de 124 748 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 53553 et à sa soumission du 26 mars 2019.

---

**CE-2019-1050** Entente entre la Ville de Québec et *9148-3461 Québec inc. (3D Coupe)*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Expansion et amélioration de la productivité* - [DE2019-117](#) (CT-DE2019-117) — (Ra-2129)

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9148-3461 Québec inc. (3D Coupe), relative au versement d'une subvention maximale de 86 100 \$, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Expansion et amélioration de la productivité*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° approuve une somme maximale de 86 100 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

---

La séance est levée à 8 h 52

---

Marie-Josée Savard  
Vice-présidente

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/ad